

“La discrimination est à l’origine de bon nombre de problèmes urgents liés aux droits de l’homme. Aucun pays n’est à l’abri de ce fléau. Éliminer la discrimination est une priorité absolue”.

Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme

Mettre fin à la discrimination

La journée des droits de l’homme, le 10 décembre 2009, sera axée sur la non-discrimination. **“Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits”**. Ces quelques premiers mots célèbres de la Déclaration universelle des droits de l’homme ont établi, il y a 60 ans, le principe fondamental du droit international relatif aux droits de l’homme. Pourtant, aujourd’hui, la lutte contre la discrimination reste un combat quotidien pour des millions de personnes dans le monde.

La réalisation des droits de l’homme - des droits sociaux, économiques et culturels comme des droits civils et politiques - est entravée par la discrimination. Trop souvent, les dirigeants politiques, les gouvernements et les citoyens ordinaires se montrent complaisants ou restent silencieux face aux préjugés et à la discrimination.

“Notre objectif principal est d’aider à promouvoir des sociétés sans discrimination et un monde d’égalité de traitement pour tous”, déclare la Haut Commissaire qui, cette année, célébrera la Journée des droits de l’homme en Afrique du Sud.

PRINCIPES D’ÉGALITÉ ET DE NON-DISCRIMINATION

Les Nations Unies poursuivent depuis leur création l’objectif de proclamer « à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l’homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine »¹, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. La discrimination met à mal la consécration de ces objectifs et son éradication est très difficile, le phénomène étant plus subtil, plus profond et plus résistant qu’on ne l’avait imaginé.

La discrimination présente de nombreuses facettes. Les groupes défavorisés sur la base de leur origine raciale, par exemple, doivent ensuite faire face à la discrimination à l’accès à l’éducation, aux soins de santé et à la culture. Les personnes handicapées représentent la minorité la plus importante et la plus défavorisée: dans les pays en développement, 98 pour cent des enfants atteints d’un handicap ne vont pas à l’école.² Les peuples autochtones ne comptent que pour 5 pour cent de la population mondiale, mais pour 15 pour cent des populations les plus pauvres.³ Les femmes accomplissent environ deux tiers des heures de travail effectuées dans le monde et



© Photo Nations Unies / Mark Garten

La pauvreté est à la fois la cause et un facteur de démultiplication de la discrimination. A Rio Suchio, Colombie, la population est frappée chaque année par des inondations qui détruisent maisons et routes.

¹ Préambule de la Déclaration universelle des droits de l’homme

² Nations Unies, *de l’exclusion à l’égalité: réalisation des droits des personnes handicapées*

³ Fonds international de développement agricole

produisent la moitié de la nourriture, mais elles ne gagnent que 10 pour cent du revenu mondial et détiennent moins de 1 pour cent de la richesse.⁴

Malgré ces défis, la lutte contre la discrimination n'a pas faibli. Elle a engrangé suffisamment de succès pour prouver que ce fléau peut être éradiqué.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est le fer de lance de la lutte contre la discrimination. En tant que gardien de la législation internationale en matière de droits de l'homme, il promeut et soutient les réformes des droits de l'homme dans de nombreux pays et à travers la communauté des Nations Unies.

LA JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME

La Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre. Elle commémore la date de l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme joue un rôle majeur de coordination des efforts pour les festivités annuelles.

Le thème de l'édition 2009 de la Journée des droits de l'homme est l'importance fondamentale de la non-discrimination, résumée dans le slogan « *Optez pour la diversité, mettez fin à la discrimination* », qui sera également un thème récurrent de l'action du Haut-Commissariat en 2010.

Le 10 décembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, toute la communauté des Nations Unies et de nombreuses autres organisations à divers niveaux célébreront la Journée des droits de l'homme. Dans une déclaration publiée à cette occasion, la Haut-Commissaire Navi Pillay admet qu'il peut être difficile pour ceux qui ne sont pas victimes de discrimination de comprendre la souffrance et l'humiliation vécues par d'autres. C'est pourquoi elle invite tous les citoyens du monde à « entreprendre des actions concrètes et durables permettant de contribuer à mettre fin à la discrimination ».

Mme Pillay fêtera la Journée des droits de l'homme 2009 en Afrique du Sud, où elle sera faite docteur *honoris causa* de l'Université de Pretoria.

La Haut-Commissaire présidera également le groupe de magistrats de haut niveau réunis à l'occasion du tout premier Concours mondial de procès simulé des droits de l'homme qui se déroulera à l'Université de Pretoria. Des étudiants venus des quatre coins du

monde participeront à ce concours organisé par l'université avec le soutien du Haut-Commissariat. Les participants y plaideront devant une cour fictive un cas imaginaire relatif aux droits de l'homme sur la base du principe de non-discrimination.

Au siège des Nations Unies à New York, la Journée des droits de l'homme sera le point d'orgue d'une semaine d'activités qui débutera le 4 décembre par un événement spécial commémorant le 30^e anniversaire du principal instrument international interdisant la discrimination à l'encontre des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le programme se poursuivra par la 12^e conférence des étudiants sur les droits de l'homme et, le 10 décembre, par un panel de discussion organisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur les différentes dimensions de la discrimination.

A Genève, des femmes du monde entier ont été invitées à participer à une grande manifestation de trois jours, qui tentera de transmettre aux jeunes générations les connaissances sur les stratégies de lutte contre les discriminations liées au genre.

CONTACTEZ-NOUS

Visitez la page dédiée à la Journée des droits de l'homme sur notre site web (www.ohchr.org) et téléchargez les matériels audiovisuels et imprimables, les éléments graphiques et bien d'autres choses encore.

Téléphone: +41 22 917 9000
Courriel: humanrightsday@ohchr.org

A PROPOS DU HCDH

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), une composante du Secrétariat des Nations Unies, a reçu un mandat unique pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme. Avec son siège à Genève, le Haut-Commissariat est également présent dans quelque 50 pays. Avec à sa tête le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, une fonction établie par l'Assemblée générale en 1993 pour être le fer de lance des efforts des Nations Unies en matière des droits de l'homme, le HCDH entreprend des actions basées sur le mandat unique qui lui a été donné par la communauté internationale de protéger et de défendre la législation internationale des droits de l'homme. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site: www.ohchr.org

⁴ Indicateurs de développement de la Banque mondiale

